

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10978

présenté par

Mme Bannier, M. Batut, M. Le Gac, M. Lauzzana, M. Daniel, Mme Tuffnell, Mme Josso,
Mme Chapelier, Mme Leguille-Balloy, M. Morel-À-L'Huissier, M. Favennec Becot,
M. Hammouche, Mme Fontenel-Personne, Mme Le Peih, M. Pupponi, M. Cabaré, M. Mazars,
Mme Granjus, M. Lavergne, M. Boudié, M. Damaisin, M. Giraud, M. Pellois,
Mme Vanceunebrock, Mme Tieгна, Mme Cattelot, M. El Guerrab, M. Terlier, Mme Mörch,
M. Thiébaum, Mme Hérin, Mme Thill et Mme Bagarry

ARTICLE 41

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.